## Rasso

## RASSO Nº 10

L' arrêté N° 1805/AG du 07 Juillet 1931 porte modification de l'article 3 de l'arrêté N° 1990/SF du 01 octobre 1928, réservant au Service Forestier une forêt dans le Cercle de l'Agnéby, est le seul texte de classement de ce massif.

Le décret 78-231 du 15 Mars 1978, fixant les modalités de gestion du domaine forestier de l'Etat inclut ce massif dans le domaine forestier permanent avec la mention "forêt réservée à des opérations de reboisement réalisées ou en cours ou prévues".

Elle fait partie des forêts confiées en gestion à la Sodefor par l'arrêté N°33/MINAGRA du 13 Février 1992.

10 RASSO

! Afrique Occit utale Française

2. COL NIE

COTE L'IVOIRE

Soldie Bure

idministration Générale

N. 1805 A.G.

Analyse:

Arrûté portant modi-

Jotobre 1928 réser-

mant au Service Fo-

restier une forêt

L'Ameby.

fication à l'arrôté 1990 S.F. du lor EE COUVERNEUR DES COLONIES

LIEUTENANT-COUVERNEUR DE LA COTE D'EVOIRE,

OFFICIER DE LA LECION D'HONNEUR.

Chevalier - xxxxxx

Vu l'ordonnance organique du Sénégal in 7 septembre 1840, rendue applicable à la Côte d'Ivoire par décret du 10 mars 1893 : ensemble les décrets du 18 octobre 1904 et du 4 décembre 1920, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu le décret du 18 Juin 1912 sur la règlementation Torestière.

Vu l'arrêté du ler Octobre 1928 réservant au Service Forestier une forêt dans le Jercle de l'Agnéby.

## ARRETE:

Article ler. L'article 3 de l'arrôté du ler Octobre 1028 est remplacé par le suivant:

"Article 3: Les plantations de cacacyers, de Moussa de Tinou, de Binllin Gousné, d'Ana, de Kodio, d'Ané du village de Lacquié, de Chesso du village de Banguié, de Chesso Akafou du village de Lacquié, d'Akafou Achakou ou Siakou, et d'Anga situées dans la réserve, seront délimitées et abornées par les soins du Service Forestier et sont distraites du périmètre réservé.

Une servitude de passage sera établie au profit des cacacyères englobées dans la réservé.

Article Deux.- Le Chef du Service Forestier et l'Administrateur du Cercle de l'Agnéby sont chargés de l'exécution du présent arrêté./.

Bingorville, 10 7 Juillet 1931

A MIATIONS:

orele 1
projection 1
projection 1
projection 1
projection 1

Signé: BOURGIE

P.C.C.

IN CHEF IN SERVICE FORESTIER

\_